

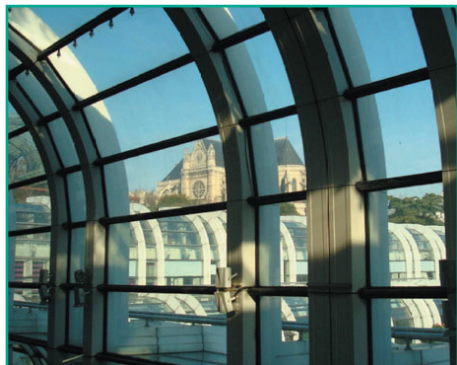
# La Lettre

49, rue Saint-Denis Paris 1<sup>er</sup> • 01 40 28 06 21 • [www.accomplir.asso.fr](http://www.accomplir.asso.fr) • février 2010 - n° 64

## d'ACCOMPLIR

### Le rapport d'enquête sur les Halles : vous avez dit « favorable » ?

Nous saluons l'énorme travail des commissaires-enquêteurs et nous approuvons totalement leurs 3 réserves (une sur la Place Cassin et deux sur le Novotel) et leurs 21 recommandations, mais nous regrettons que sur bien des points, ils se soient montrés trop indulgents vis-à-vis d'explications parfois confuses ou contradictoires de la Ville et des architectes. Trop de questions majeures n'ont pas trouvé de réponse satisfaisante, en particulier sur le financement de l'opération : l'utilité publique du projet s'apprécie en effet, entre autres, en comparant les avantages de l'opération et son coût pour la collectivité.



La commission note par exemple que « Certains partenaires apporteront des financements publics (Ville de Paris, RATP, STIF, Région Ile de France, État), d'autres (en particulier Unibail) un financement privé. Or la clé de répartition des dépenses n'apparaît pas aux dossiers mis à l'enquête, les négociations entre les partenaires n'étant pas terminées ». Plus loin, la Ville explique que l'opération des Halles est une opération publique et « qu'il n'existe aucun support juridique pour obtenir d'un tiers privé qu'il contribue financièrement à la réalisation d'une opération publique », et la commission note qu'effectivement, « il n'y a pas de

contribution financière d'Unibail à la réalisation de l'opération ; les discussions avec la Ville de Paris concernent uniquement les échanges ou achats fonciers », ce qui est contradictoire avec la première phrase. Unibail va simplement racheter un certain nombre de baux et d'espaces publics qui appartiennent à la Ville, ce qui va permettre à cette dernière de faire un peu de trésorerie, mais c'est bien la Ville qui va payer l'ensemble de l'opération (alors que tout le rez-de-chaussée de la Canopée sera dévolu aux commerces, sans parler des surfaces commerciales créées dans les sous-sols !). Pourquoi, dans ce cas, la commission maintient-elle la fiction qu'Unibail paierait une partie de la facture ?

Plus loin, la commission, un peu étonnée de découvrir que la procédure visant à dédommager les commerçants du Forum des préjudices liés au chantier ne sera lancée qu'à l'issue des travaux (tant pis pour ceux qui auront fait faillite dans l'intervalle), a cette formule extraordinaire : « Les indemnités qui seront versées aux commerçants pour compenser les impacts des travaux feront l'objet d'une commission d'indemnisation et ne sont donc pas compris dans le coût du projet ». Comment la commission peut-elle prétendre que ces dédommagements, qui seront naturellement payés par la Ville puisqu'il s'agit d'une « opération publique », ne seraient pas liés aux travaux ?

A propos de l'entretien du futur bâtiment (dont le coût est évalué – par les architectes – à 450 000 euros par an !), elle note benoîtement que « La clé de répartition de la maintenance de la Canopée entre les différents

#### Signez la pétition contre la fermeture de La Bibliothèque La Fontaine !



Nouvelle victime du projet-catastrophe des Halles : aucun relogement temporaire n'a été prévu pour la bibliothèque La Fontaine, et nous avons appris qu'elle va fermer le 1er juillet. Avec le Jardin Lalanne, cette bibliothèque est sans doute l'un des équipements les plus appréciés de l'arrondissement : on va donc nous priver de tout ce qui est réussi dans ce quartier ? D'après le syndicat Supap-FSU, ce sera la première fois depuis 30 ans qu'un arrondissement parisien sera dépourvu d'une bibliothèque jeunesse ! Mobilisons-nous pour demander à la Ville de trouver une solution temporaire pendant les travaux : **signez la pétition en ligne sur notre site [www.accomplir.asso.fr](http://www.accomplir.asso.fr).**

propriétaires n'est pas encore définie, mais devrait l'être dans le cadre d'une AFUL (Association Foncière Urbaine Libre) dont le maître d'ouvrage envisage la création. Cette proposition serait donc de nature à rassurer les personnes redoutant que seul l'argent public soit dépensé

## La Lettre d'ACCOMPLIR

pour la maintenance de la Canopée. »

Mais qu'est-ce qui nous garantit que la Ville ne paiera pas 95 % des frais et Unibail 5 % ?

Autre erreur majeure : la Commission croit savoir qu'il y aura 9 500 m<sup>2</sup> d'équipements dans la Canopée, mais le dernier décompte de la Ville fait état de 7 073 m<sup>2</sup> seulement, sans compter que Mme Hidalgo vient d'admettre publiquement que le

centre d'animation (1 300 m<sup>2</sup>) avait des chances de quitter le Forum. Inversement, la Commission fait état de 6 400 m<sup>2</sup> de commerces dans la Canopée, mais oublie les créations de commerce dans le sous-sol. Au total, d'après le cabinet de l'Hôtel de Ville il y a un an, les nouvelles surfaces de commerces représenteront 9 269 m<sup>2</sup>, auxquels il faudra rajouter les 1 300 m<sup>2</sup> du centre d'animation qui vont être convertis en commerces. **A l'arrivée, on n'a plus que 5 773 m<sup>2</sup> d'équipements publics créés**

**nets contre 10 569 m<sup>2</sup> de commerces (soit le double !)**, sans compter toutes les surfaces dont on ne nous a pas encore parlé officiellement, notamment les espaces publics qui vont être vendus à Unibail... Comment la commission peut-elle croire que c'est l'intérêt public qu'il'emportendans l'opération Canopée? Le rapport comprend de très nombreuses « naïvetés » du même type. Nous les avons recensées et nous considérons qu'elles sont de nature à remettre en cause l'avis favorable donné au projet.

## Les locaux temporaires du Conservatoire

Le Conservatoire doit déménager au mois de juin pour rejoindre ses locaux transitoires, situés rue Jean-Jacques Rousseau. Les parents d'élèves nous ont alertés : alors que le Conservatoire dispose actuellement d'une salle de danse de 100 m<sup>2</sup> et de trois grandes salles pour les auditions et l'orchestre (150, 150 et 200 m<sup>2</sup>), les nouveaux locaux comportent deux salles « multifonction », l'une de 15 m sur 3 (en français, ça s'appelle un couloir), l'autre de 15 m sur 4, mais avec 3 poteaux au milieu ! Faudra-t-il que les enfants dansent équipés de casques ?



Il a été répondu aux parents que les cours de danse pourraient se dérouler à l'espace MicaDanse, rue Geoffroy L'Asnier, mais là-bas comme ailleurs

les réservations sont saturées... Par ailleurs, dans la future Canopée, la salle de diffusion ne pourra accueillir que 50 personnes (c'est-à-dire soit les élèves de l'orchestre, soit leurs parents, mais pas ensemble), ce qui paraît d'autant plus aberrant que de très larges coursives ont été prévues tout autour du cratère dans les étages. On renouvelle l'erreur du bâtiment actuel, avec d'immenses espaces inutiles sur la terrasse au-dessus du trou. Nous avons demandé d'urgence une réunion publique d'information sur le devenir du Conservatoire et obtenu une vague promesse.

## Les aires de jeu et le chantier des Halles

Les futures aires de jeu des Halles, conçues par Henri Marquet, sont plutôt sympathiques.



Elles comprennent des parcours, de la végétation, du relief, de l'eau, des toilettes : nous avons donc été entendus sur un certain nombre de points, et c'est certainement grâce à notre combat pour sauver le jardin Lalanne que nous avons obtenu autre chose que des jeux industriels.

En revanche, elles seront installées à moitié sous les arbres du mail Berger, dont une bonne partie seront coupés pour les accueillir, ce qui n'empêchera pas ces aires, vu leur situation, d'être privées de soleil en hiver, à l'heure où les enfants sortent de l'école. De plus, nous sommes largement volés en termes de surfaces : on passe de 4 jardins sécurisés (Eléphants, Rhinocéros, Petit Train et pelouse des familles) pour un total de 5 800 m<sup>2</sup> à 2 jardins clos pour un total de 3 800 m<sup>2</sup>, soit une perte de 2 000 m<sup>2</sup> ; les pelouses ouvertes ne sauraient être considérées comme des espaces pour les enfants : présence de grands, de chiens, de crottes de chien, de tessons de bouteilles... Par ailleurs, si la livraison de l'aire des moyens est prévue pour la mi 2011 (et contrairement aux promesses,

après la démolition du jardin Lalanne en février 2011), celle de l'aire des petits n'interviendra qu'après 2013, car... l'espace retenu pour la cité de chantier a doublé, et inclut l'espace destiné à cette aire de jeux. Le scoop de la réunion était en effet la taille du chantier, qui va occuper 3 ha sur les 4,3 du jardin (le double de ce qui était prévu dans le cahier des charges), et ce pendant au minimum 4 ans !

**Non à la destruction  
du Jardin Lalanne !**

**J - 235**

  
**COMITÉ DE SOUTIEN**  
<http://jardindaventure.free.fr/>

Normalement, l'accès piéton nord-sud entre la rue du Pont-Neuf et la rue Montorgueil devait être maintenu, mais le chantier est trop énorme pour que ce soit possible. Pendant 4 ans, nous devons donc faire le tour par l'axe qui va de la rue des Prouvaires à la place Cassin, et tout ça dans le

bruit, la poussière, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end. Le Conseil de Paris a en effet rejeté le vœu du maire du 2ème, Jacques Boutault, demandant que « les travaux entrepris dans le cadre du réaménagement des Halles ne soient pas effectués de nuit, ni en fin de

**La Lettre**  
**d'ACCOMPLIR**  
semaine, ni les jours fériés », car Anne Hidalgo a estimé que « ce ne serait pas raisonnable » ! Mais c'est ce projet qui n'est pas raisonnable, et qui est au contraire complètement délirant !

## La Samaritaine : où est l'intérêt général ?

Nous avons remis notre contribution à l'enquête sur la Samaritaine, sous le titre « *Projet Samaritaine : où est l'intérêt général ?* ».



La Ville met en avant l'objectif de « revitaliser le commerce », mais tout ce quartier n'est qu'un centre commercial géant, et il semblerait beaucoup plus urgent de créer des logements : entre 1975 et 1999, le

1er arrondissement a perdu 25 % de ses habitants ! Avec la fermeture de la Samaritaine et la nécessité pour LVMH d'obtenir l'autorisation de changement de destination des locaux commerciaux en raison du déclin du concept de grand magasin et des problèmes de sécurité, la Ville dispose d'une opportunité majeure de créer des logements au cœur de Paris : si elle ne la saisit pas aujourd'hui, quand retrouvera-t-elle l'équivalent ? Sous prétexte de « dédensifier » le cœur de l'îlot, c'est-à-dire de créer une allée intérieure et un patio destinés à drainer le chaland et à valoriser les commerces, donc à servir des intérêts purement privés, LVMH réclame de pouvoir relever d'une dizaine de mètres le bâtiment côté Rivoli. Le fait d'obtenir le

changement de destination constitue déjà une dérogation majeure au PLU, qui devrait donner lieu à une compensation allant bien au-delà de la création de 7 000 m<sup>2</sup> de logements (en réalité seulement 5 200 m<sup>2</sup>, car 1 800 m<sup>2</sup> existent déjà et sont murés depuis 15 ans !). Compte tenu de cette première dérogation et du faible niveau de la création nette de logements, une dérogation supplémentaire permettant de relever la hauteur du bâtiment paraît totalement injustifiée. Unibail, LVMH, Lagardère : le Maire de Paris adore apparemment faire de superbes cadeaux aux groupes du CAC40 ? De plus M. Girard, adjoint au Maire de Paris, fait toujours partie de l'état-major de LVMH, comme l'a confirmé un article récent de Télérama. N'y a-t-il pas un conflit d'intérêt ?

## Première réunion du comité de suivi des terrasses des Halles

Le 10 février s'est réuni pour la première fois le comité de suivi des terrasses des Halles, convoqué par le Maire du 1er sur une proposition de notre association. Le principe de ce comité a été confirmé : il se réunira 4 fois par an, en présence des services de la ville et de la préfecture concernés, et travaillera à l'amélioration concrète de la situation dans les différentes rues du quartier des Halles, sans attendre une hypothétique refonte de la réglementation.

A l'occasion de cette réunion, nous avons appris que la Préfecture de police vient de prendre un arrêté pour interdire la vente à emporter pour l'ensemble des établissements du secteur de 0h30 à 6h du matin. Les établissements ne pourront rester ouverts jusqu'à 2h du matin que s'ils disposent d'une porte pour fermer leur local, cessent toute activité sur leur

guichet extérieur et poursuivent la vente dedans. Nous avons demandé quels moyens de contrôle seraient utilisés : d'après le Maire, quand la Préfecture prend ce genre d'arrêté sur une zone circonscrite, les moyens suivent.



La Direction de l'urbanisme, qui donne les autorisations de terrasses, étant absente à cette réunion, aucune confirmation sur le retrait des

autorisations qui avaient été accordées rues Lombard et St-Denis pour occuper toute la largeur de la voie.

En revanche, le Maire a donné son accord pour un cloutage des terrasses sur l'ensemble de la zone, en commençant par le bas de la rue St Denis. Un plan de cloutage doit nous être communiqué quelques jours avant la prochaine réunion, qui aura lieu en avril, de façon à vérifier que les autorisations de terrasses respectent la loi et soient cohérentes avant de les clouter.

Autre mesure très positive prise par la DVD dans le secteur : des potelets ont été déplacés au carrefour Lombards / St Denis, empêchant désormais les voitures de se garer et de bloquer l'accès pompiers. Nous participerons assidument à cette commission et vous tiendrons au courant des progrès enregistrés.

# Création du réseau « Vivre Paris ! »

**E**n réponse à l'extension incontrôlée des terrasses de café et à la campagne de presse lancée par des professionnels de la nuit, 10 associations d'habitants, dont Accomplir, ont créé le réseau « Vivre Paris ! », afin de rappeler que personne ne peut exercer une activité, fût-elle créatrice de richesse, en bafouant les droits et la liberté d'autrui ; d'agir pour défendre les droits des habitants de Paris à dormir la nuit et à circuler sans entrave sur l'espace public le jour ; d'informer les Parisiens sur leurs droits et leurs obligations en matière d'utilisation de l'espace public et de

nuisances nocturnes ; de demander à participer aux « Etats-Généraux de la nuit » qui ont été annoncés par le Président du Groupe communiste du Conseil de Paris, Ian Brossat ; de demander à participer à la révision du règlement des terrasses annoncée par l'adjointe du Maire de Paris en charge du commerce, Lyne Cohen-Solal. Nos premières réunions nous ont permis de partager nos expériences, de nous communiquer des infos, de nous passer des « tuyaux ».

Le réseau a obtenu d'assister à une réunion de l'Observatoire des lieux musicaux de proximité et décortiqué la Charte de cet Observatoire, un

**La Lettre**  
**d'ACCOMPLIR**



recueil d'aberrations juridiques... Le réseau a également obtenu un rendez-vous avec Ian Brossat et avec Bruitparif, et demandé un rendez-vous avec Lyne Cohen-Solal. Plus d'info sur le site : [www.vivre-paris.fr](http://www.vivre-paris.fr).

## 15 commerçants veulent privatiser les trottoirs de Montorgueil

**L**a tentative de charte pour la rue Montorgueil s'est soldée par un échec. Certains commerçants croyaient apparemment que cette charte leur permettrait de se dispenser de respecter la loi. Voyant que la Mairie du 2ème ne céderait pas là-dessus, une quinzaine d'entre eux (des restaurateurs mais aussi des commerces de bouche) ont pris un avocat et demandent à la Ville de leur accorder des droits de terrasse sur toute la largeur du trottoir, au motif qu'il s'agit d'une rue piétonne et que les piétons



peuvent circuler sur la chaussée ! Nous espérons que la Mairie du 2ème et la Ville refuseront, car même si cette rue porte le qualificatif de

« piétonne », il y passera toujours des scooters, des voitures, des camions de livraison, des engins de nettoyage, des véhicules de secours, des vélos. Dans la mesure où c'est matériellement possible, il nous semble indispensable de continuer à garantir aux plus fragiles d'entre nous le refuge du trottoir. Combien faudra-t-il d'accidents comme celui de Mme K (dont l'affaire avec Planet Sushi devrait être bientôt jugée) pour que ces commerçants comprennent que l'espace public ne leur appartient pas ?

## David Mangin ridiculisé par lui-même



**I**l y a quelques années, David Mangin publiait La Ville franchisée, ouvrage dans lequel il dénonçait l'envahissement des villes par les enclaves privées, notamment commerciales, auxquelles il opposait « la ville passante », celle du domaine

public. C'est au nom de ce principe de « ville passante » qu'il a décidé de massacrer notre jardin en supprimant toute forme d'enclos ou d'endroit abrité des flux et en imposant une grille d'allées rectilignes sans intérêt. A ce contresens majeur (un jardin ne saurait être traité comme un pur lieu de passage) il ajoute la honte de contribuer par son projet à la privatisation d'une énorme enclave au cœur de Paris : la plus grande partie des surfaces créées par le projet

Canopée, l'assiette du Forum et toutes ses allées intérieures vont être livrés à Unibaïl. Faites ce que je dis et pas ce que je fais...

**Directrice de la publication**  
**Elisabeth Bourguinat**

**Abonnez-vous gratuitement**  
**à la Lettre**  
**[contact@accomplir.asso.fr](mailto:contact@accomplir.asso.fr)**

**Consultez notre site**  
**[www.accomplir.asso.fr](http://www.accomplir.asso.fr)**

**Née dans le quartier des Halles en 1999, l'association ACCOMPLIR est ouverte à tous les habitants du cœur de Paris qui souhaitent agir pour mieux vivre dans ce quartier.**

**ACCOMPLIR est une association d'action citoyenne, indépendante de tout parti politique et sans ambition électorale.**